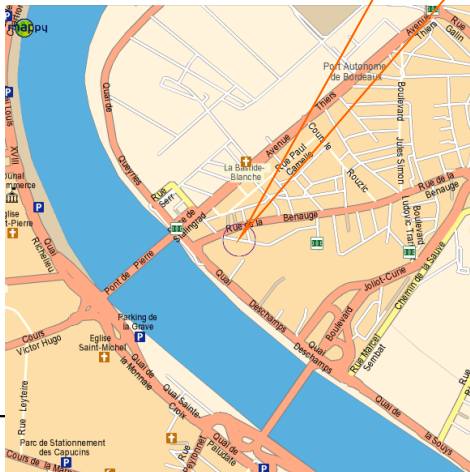


En partenariat avec l'ordre
des experts-comptables
d'Aquitaine

Section d'Apprentissage
du Lycée François Mauriac
1, Rue Henri Dunant - BP 140
33015 BORDEAUX Cedex
Tél. Lycée : 05 56 38 52 82
Tél./Fax SA : 05 56 86 24 18

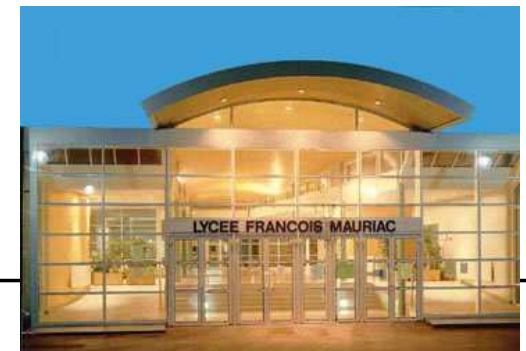


Lycée
François
MAURIAC
BORDEAUX

B
T
S

C
G

**BTS
Comptabilité et
gestion
par apprentissage**



BTS COMPTABILITE ET GESTION PAR APPRENTISSAGE

OBJECTIF :

Former des comptables et collaborateurs d'experts comptables dynamiques. Le contrat d'apprentissage permet aux jeunes d'acquérir une qualification sanctionnée par le BTS CG et une expérience en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Titulaire d'un Bac général, technologique, professionnel ou d'un brevet de technicien, Jeune de moins de 26 ans.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Dépôt de dossier de candidature à partir du mois de juin
Convocation pour les entretiens de motivation à partir de fin juin.

STATUT :

Salarié et étudiant

L'intégration au lycée devient définitive après signature d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 24 mois avec l'entreprise d'accueil.

DEBUT DES COURS : 1er Septembre 2017.

DURÉE DE LA FORMATION : 2 ans

COURS : Au Centre de Formation - rythme des cours : 35h/semaine

805 heures la première année 700 heures la deuxième année.

RYTHME DE L'ALTERNANCE : 15 jours au centre de formation / 15 jours en entreprise.

ENSEIGNEMENT DISPENSE :

Enseignement général:

Culture et expression française, Anglais, Mathématiques, Management, Economie générale et Droit.

Enseignement technique:

Comptabilité générale, Gestion fiscale et sociale, Analyse et prévision de l'activité, Analyse financière, Fiabilisation de l'information comptable et Système d'Information Comptable...
Programme conforme au nouveau référentiel de certification du BTS CG (Processus 1 à 7).

ASPECTS FINANCIERS :

Pour l'entreprise : des primes à l'apprentissage :

Prime annuelle : 1200 €/an

+ 4 Bonus applicables et cumulables de 400 € (selon critères)

+ 2 Majorations applicables et cumulables de 400 € (selon critères)

Exonération totale ou partielle des charges sociales.

Pour le jeune : une rémunération (%SMIC*)

1^{ère} année du contrat : 18/20 ans : 41%

21 ans et + : 53%

2^{ème} année de contrat : 18/20 ans : 49%

21 ans et plus : 61%

* SMIC au 01/01/17 : 1480,27 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

CONDITIONS POUR ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

- avoir un diplôme au moins du même niveau que celui préparé par l'apprenti(e) avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le métier.

ou

- Posséder une expérience professionnelle de 5 ans en relation avec le diplôme visé.